

Dossier	(1) Employeur (2) Requéran (3) Intervenant(s)	Fractionnement	Décision	Membres du Conseil présents	Dissidence
7-66-1443	(1) La Compagnie de Téléphone Bell du Canada (2) Union internationale des employés de bureau, Succursale 57 (3) Aucun	Non. Le syndicat demandait à être accrédité pour représenter les employés de la Compagnie Bell classés représentants et représentantes publicitaires au service des ventes de l'annuaire dans la région de l'Est et employés à Québec, à Montréal et à Ottawa. La Compagnie a mis en doute l'étendue de la requête, vu qu'elle a également 98 autres employés de la même classe qui font le même genre de travail dans la région de l'Ouest, travaillant dans les environs de Toronto et à partir de cette ville.	Le Conseil a fait remarquer que dans tous les cas concernant cette compagnie jusqu'ici, la requête couvrait le réseau tout entier. Elle a soutenu que, bien qu'une unité de négociations groupant tous les représentants pourrait constituer une unité appropriée, elle n'était pas d'avis dans ce cas que l'unité faisant l'objet de cette requête n'était pas appropriée. Cette unité régionale a donc été accréditée.	A. H. Brown A. H. Balch E. R. Complin A. J. Hills Donald MacDonald A. C. Ross	Aucune
7-66-1611	(1) <i>M. & P. Transport Ltd.</i> (2) Camionneurs, Succursale 362 (3) Association des employés de <i>M. & P. Transport Ltd.</i>	La question de la fragmentation ne s'est pas posée. La demande avait trait à différents chauffeurs, manutentionnaires et livreurs dont la base est en Alberta ou qui rayonnent à partir de cette province qui étaient régis par une entente conclue entre l'Association des employés de <i>M. & P. Transport Ltd.</i> et la Compagnie et s'appliquant aux employés travaillant dans les mêmes limites géographiques. (La Compagnie possède un permis de voiturier public au Canada et aux États-Unis).	Après un vote au cours duquel les noms du requérant et de l'intervenant apparaissaient sur les bulletins, le Conseil a accordé l'accréditation aux routiers, y compris les chauffeurs de camions loués autres que les chauffeurs-proprétaires, et aux autres classes d'employés travaillant à Edmonton et à Calgary (Alb.) et rayonnant autour.	A. H. Brown E. R. Complin J. A. D'Acoust A. J. Hills Donald MacDonald G. Picard	Aucune
7-66-1645	(1) <i>Overnite Express Limited</i> (2) Association des employés du Québec d' <i>Overnite Express Limited</i> (3) Succursale 106 des Camionneurs	Il n'était pas question de fragmenter une unité existante mais l'intervenant a mis en doute la convenance d'une unité restreinte aux employés québécois. La compagnie soutenait qu'il s'agissait d'une question relevant de l'autorité provinciale.	Le Conseil a rejeté la requête en se disant d'avis que l'administration, la gestion et la politique de l'Association requérante étaient influencées par l'employeur de telle sorte que sa capacité de représenter les employés aux négociations collectives était affaiblie. En conséquence, la requérante ne pouvait pas être accréditée suivant l'article 9 (5) de la Loi.	A. H. Brown E. R. Complin J. A. D'Acoust A. J. Hills Donald MacDonald G. Picard	Aucune
7-66-1650	(1) <i>Overnite Express Limited</i> (2) Association des employés de l'Ontario d' <i>Overnite Express Limited</i> (3) Succursale 938 des Camionneurs, Toronto	Mêmes arguments qu'en 7-66-1645 ci-dessus, concernant une unité n'intéressant que les employés de l'Ontario.	Même conclusion qu'en 7-66-1645 ci-dessus.	A. H. Brown E. R. Complin J. A. D'Acoust A. J. Hills Donald MacDonald G. Picard	Aucune
7-66-1668	(1) C.N.R. (2) Fraternité des mécaniciens de locomotive (3) Frat. des chauffeurs et mécaniciens de locomotives	Discutable. La demande couvre les mécaniciens de locomotive à l'emploi du C.N.R. dans le district de T.-N.; la convention existante de l'intervenant couvre les mécaniciens, aides-chauffeurs employés préposés au déplacement des locomotives et leurs aides. La question de la portée n'a pas été soulevée.	Le Conseil a rejeté la demande parce qu'elle n'était pas appuyée par la majorité des employés visés dans le vote de représentation effectué par le Conseil.	A. H. Brown A. H. Balch E. R. Complin J. A. D'Acoust A. J. Hills Donald MacDonald G. Picard H. Taylor	Aucune